



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 07/2021

Extinction nocturne à Riex :

Résultat du sondage réalisé en août 2021



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

Suite à l'adoption de la motion Pfeiffer/Dunant/Hill du 19 février 2020, la Municipalité a procédé à l'extinction nocturne de l'éclairage public dans le village de Riex entre le 1^{er} mars et le 31 août 2021, toutes les nuits entre 00h30 et 05h30. Les difficultés techniques ont été plus nombreuses qu'attendu (certains lampadaires ne se sont pas éteints et d'autres ne se rallumaient pas quand ils auraient dû) : cela démontre que notre réseau d'éclairage public (issu de la fusion de 5 réseaux aux conceptions et états très divers) est vétuste et que certains de ses détails sont mal connus des services communaux. Un inventaire précis est actuellement en cours. L'expérience a aussi montré que notre prestataire de service en la matière n'est pas aussi fiable qu'on serait en droit d'attendre : la Municipalité va en tirer les conséquences.

Quoi qu'il en soit, la Municipalité tire un bilan très positif de ce test. La plupart des commentaires reçus, y compris venant d'habitant-e-s d'autres bourgs, quartiers et hameaux de la commune, sont très positifs et d'autres communes nous ont contacté pour nous demander conseil en vue d'éteindre leur éclairage public. La commune de Bourg-en-Lavaux peut être fière de faire partie des pionnières en la matière !

Cette appréciation positive est corroborée par le résultat d'un sondage organisé par la Commission du développement durable, initiatrice du projet, et dont les résultats sont commentés ci-après.

Relevons enfin que les économies d'énergie (un des objectifs de l'extinction nocturne) n'ont pas pu être chiffrées pour le test qui concernait le seul village de Riex, pour des raisons d'organisation et de délai de la facturation. Toutes les communes qui éteignent leur éclairage public au cœur de la nuit constatent toutefois des économies d'électricité conséquentes et il n'y a pas de raison qu'il en aille autrement à Bourg-en-Lavaux.

Résultats du sondage

Remarque : parce qu'il s'agit d'un sondage, et en raison de graves manquements de La Poste (de nombreux habitant-e-s de Riex n'ont pas reçu le sondage et des habitante-e-s de Cully et d'Epesses l'ont reçu à tort), mais qui ont pu être en partie rattrapés, le résultat du sondage doit être pris avec les réserves d'usage. Quoi qu'il en soit, un taux de réponse de 43 ménages sur environ 160 est assez important pour être considéré comme représentatif.



1. Avez-vous remarqué que l'éclairage public à Riex s'éteint au milieu de la nuit ?

Oui	35	85%
Non	6	15%

2. Quelle est votre évaluation globale de l'extinction ?

Très positive / +++	23	56%
Positive / +	4	10%
Ça ne change rien / 0	3	7%
Négative / -	4	10%
Très négative / --	5	12%
Je n'ai pas d'opinion à ce sujet	2	5%

Commentaire

Peu de gens (15%) ont réellement remarqué l'extinction. Elle passe donc inaperçue et ne peut donc pas gêner beaucoup. Cf. aussi la question 3 sur le sommeil (pour 67%, ça ne change rien).

La majorité des deux tiers trouve que c'est positif ou très positif (66%, contre 22% d'avis négatifs/très négatifs et 12% sans opinion/ça ne change rien). Si on ne prend en compte que les avis *exprimés*, il y a 75% de positifs et très positifs.

3. Avez-vous constaté une différence dans votre sommeil depuis l'extinction ?

Je dors mieux	12	31%
Ça ne change rien	26	67%
Je dors moins bien	1	3%

91% des gens qui remarquent un changement concernant leur sommeil trouvent qu'ils dorment mieux.

4. L'extinction vous a-t-elle gêné pour vos déplacements ?

Oui	10	24%
Non	32	76%



5. Avez-vous éprouvé un sentiment d'insécurité lié à l'extinction ?

Oui	11	29%
Non	27	71%

Il s'agissait de la principale crainte liée à l'extinction nocturne. La Municipalité a demandé des informations détaillées à l'APOL sur les délits annoncés : sur la période du test d'extinction nocturne, aucun délit ou tentative de délit n'a été signalé pendant les heures d'extinction de l'éclairage public. Ces chiffres sont toutefois à mettre en relation avec le très petit nombre de délits commis habituellement à Riex.

6. L'extinction vous semble favorable pour...

<i>Plusieurs réponses possibles.</i>		
L'être humain (meilleur sommeil, par exemple)	19	14%
La biodiversité	26	20%
La consommation d'énergie	30	23%
Les finances communales	22	17%
La possibilité de (re)voir les étoiles	21	16%
Retrouver la quiétude d'un village plongé dans l'obscurité	12	9%

7. À la fin de la phase test, il est prévu d'appliquer l'extinction à toute la commune en 2022. Trouvez-vous opportun de maintenir l'extinction à Riex en attendant ce délai ?

Oui	23	59%
Non	16	41%

Ces résultats confirment la prise de température informelle auprès de plusieurs habitant-e-s de Riex et d'ailleurs sur la commune ainsi que les quelques réactions glanées sur les réseaux sociaux (même s'il faut les prendre avec encore plus de pincettes qu'un sondage).



Conclusions

La Municipalité est persuadée qu'éteindre l'éclairage public au cœur de la nuit est une mesure très favorable à la santé publique et à l'environnement. Eteindre l'éclairage public au cœur de la nuit est par ailleurs conforme à ce qui est prévu dans le Plan lumière communal. Même si elle prend les craintes d'une partie de la population au sujet de la sécurité très au sérieux, la Municipalité est convaincue que l'extinction nocturne n'a quasiment aucun effet négatif en la matière. Cela est d'ailleurs confirmé par d'autres expériences similaires en Suisse. Sur la base de ces considérations et au vu des résultats très positifs du sondage, la Municipalité :

- Présentera prochainement au Conseil communal un préavis proposant l'extinction nocturne de toute la commune (aux mêmes heures que lors du test de Riex). Les passages piétons resteront éclairés.
- A décidé qu'entre-temps, l'extinction au cœur de la nuit sera réintroduite à Riex.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 octobre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti